Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2021_096

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de LES ADRETS,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande présentée par Mme Claire Le Guilloux, chargée de l'action culturelle de l'association Scènes Obliques pour occuper temporairement les places de stationnement devant la salle Pelloux du 1er au 11 juillet, afin d'organiser la buvette du « bivouac » dans le cadre du festival de l'Arpenteur,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement,

ARRETE

Article 1. Du 1er juillet 2021 9h au 11 juillet 2021 12h, le stationnement sur le parking de la salle Pelloux sera interdit et l'espace réservé à l'installation de la buvette de l'Association Scènes Obliques.

Article 2 Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3. Le Maire, la Gendarmerie et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au registre des actes de la Commune, affiché à l'emplacement habituel et transmis à :

- Association Scènes Obliques.
- Gendarmerie de Goncelin

Les Adrets, le 29 juin 2021
Le Maire,
Sophie RIVENS

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le : 30/06/21

MAIRIE DES ADRETS (Isère)